

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2307

présenté par  
M. Califer

-----

**ARTICLE 25**

À la première phrase, après le mot :

« Réunion »,

insérer les mots :

« et dans les territoires français de la Caraïbe ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à accélérer l'usage des énergies renouvelables dans les outre-mer et recourant notamment à l'installation de stations de transfert d'énergie par pompage.

Nos objectifs de production d'énergies renouvelables sont ambitieux mais nous avons un potentiel important qui n'est pas exploité dans les territoires d'outre-mer.

La France s'est fixée comme objectif l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. A cette échéance les outre-mer aussi devront faire face à des besoins électriques en nette progression et limiter leur empreinte carbone.

Prenant acte de la volonté d'accélérer la production d'énergies renouvelables, le présent amendement préconise de mieux intégrer les territoires d'outre-mer dans la transition énergétique ; ceux-ci étant encore grandement dépendant des énergies fossiles. Il invite ainsi à intégrer des stations de transfert d'énergie par pompage dans les Antilles françaises.